



**PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2022-148

PUBLIÉ LE 28 JUIN 2022

Sommaire

**Direction Régionale des douanes de Bayonne / Douanes Bayonne - Pôle
Action Economique**

64-2022-06-28-00006 - Décision implantation d'un débit de tabac à
Guéthary (1 page)

Page 3

Direction Régionale des douanes de Bayonne

64-2022-06-28-00006

Décision implantation d'un débit de tabac à
Guéthary

DÉCISION D'IMPLANTATION D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT SUR LA COMMUNE DE GUÉTHARY

LE DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES DOUANES DE NOUVELLE AQUITAINE

Vu l'article 568 du code général des impôts;

Vu le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, et notamment ses articles 8 à 19;

CONSIDÉRANT la situation du réseau local des débitants de tabac;

CONSIDÉRANT que la Chambre syndicale départementale des buralistes du Pays Basque a été régulièrement consultée;

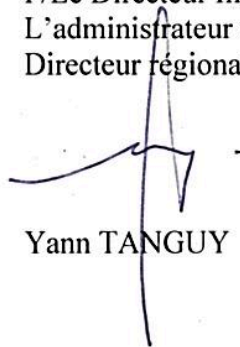
DÉCIDE

l'implantation d'un débit de tabac ordinaire permanent sur la commune de Guethary (64210).

En application des articles 14 à 19 du décret susvisé, l'attribution du débit sera effectuée prioritairement par appel à transfert, et à défaut, par appel à candidatures.

Fait à Bayonne, le 28 juin 2022

P/Le Directeur Interrégional des douanes de Nouvelle Aquitaine,
L'administrateur des douanes,
Directeur régional à Bayonne,



Yann TANGUY

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la date de publication de la décision.